# LIVRET ETUDIANT

# LICENCE ARTS DU SPECTACLE
# NIVEAU 1

**2023 – 2024**

*Département Métiers de la Culture*
*29 Boulevard Gergovia – 63000 Clermont-Ferrand*
*04 73 34 66 81*

# Sommaire


A. Présentation du département Métiers de la culture p. 3

B. Présentation générale de la licence (N1, N2 et N3) p. 5 à p. 10

C. Calendrier des activités pédagogiques p. 17

D. Modalités d'évaluation et résultat des examens p. 18

E. Règlement général p. 19

F. Informations pratiques p. 20 à p. 23

G. Petit lexique des acronymes et abréviations p.24 à p. 25

## A. Présentation du département Métiers de la culture

Le Département des Métiers de la culture dépend administrativement de l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines de l'Université Clermont Auvergne. Localisé sur le site de Gergovia, il regroupe des formations générales et professionnelles liées au domaine culturel (Arts du spectacle, Métiers du livre, Tourisme...). Les cours sont assurés par des enseignants permanents du département et par des chargés de cours et intervenants professionnels.

- **Licence générale et professionnelle**
- **Masters**

**Directrice du Département :**
Françoise Le Borgne / francoise.le_borgne@uca.fr
Bureau 301

**Responsable pédagogique de N1 :**
Gilles Berger/gilles.berger@uca.fr
Bureau 302, sur rendez-vous
Tel : 04 73 34 66 32

**Responsable ORE et Parcours Adaptés N1** :
Benjamin LASSAUZET/benjamin.lassauzet@uca.fr
Bureau 302, sur rendez-vous
Tel : 04 73 34 66 32

**Responsable de la filière Arts du spectacle :**
Yassaman Khajehi/yassaman.khajehi@uca.fr
Bureau 302, sur rendez-vous
Tel : 04 73 34 66 32

**Secrétaire de N1 :**
Stéphanie Pérez/stephanie.perez@uca.fr
*Bureau 207*
Tel : 04 73 34 66 81

Secrétariats : metiersdelaculture.LCSH@uca.fr

Vous trouverez au département :

- La direction et les enseignants permanents en Arts du spectacle (bureau 302),
- Le secrétariat Master 1 et 2 Action culturelle et gestion de projets arts du spectacle, et Master Tourisme (Stéphanie Cassière, bureau 207 bis)
- Le secrétariat des N2 et N3 Arts du spectacle, Licence professionnelle Livre et Guide conférencier (Bénédicte Coppin, bureau 207),
- Le secrétariat des Licences Tourisme, Métiers du livre et de la N1 des Arts du spectacle (Stéphanie Perez, bureau 207),
- Les bureaux des enseignants permanents du département au 3ème étage,
- La salle des étudiants (110).

**U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines**
Université Clermont Auvergne
29 boulevard Gergovia
63037 CLERMONT-FERRAND cedex
Tél. 04 73 34 65 04
secretariat.lettres@uca.fr

Pour plus d'information : https://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-du-spectacle

## Équipe pédagogique de la Licence 1

**Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :**

BERGER Gilles, PRAG Cinéma ;

KHAJEHI Yassaman, MCF Etudes théâtrales ;

LARDY Caroline, MCF Etudes cinématographiques ;

LASSAUZET Benjamin, PRAG, Docteur en Musicologie ;

LE BORGNE Françoise, MCF Lettres ;

LERI Andréa, ATER Etudes théâtrales ;

ITURRA Jérémias, ATER Musicologie.

ATER à définir, Etudes théâtrales.

**Enseignant d'autres structures :**

CARLES Julie, Enseignante et musicienne ;

CHAVAROT Ludovic, Producteur radio de programmes en rapport avec le cinéma ;

COTTE Gaëlle, enseignante certifiée en Education Musicale ;

TSIKOURA Charitini, Docteur en Études théâtrales, chargée de cours en théâtre ;

SARRAT Yoann, Docteur en Littérature, Chargé de cours en Arts de la scène.

Sigles :

MCA : maître de conférences associé (ex PAST)
MCF : maître de conférences
PRAG : professeur agrégé
PRCE : professeur certifié
DEPA : directeur des études de première année

## B. Présentation générale de la licence Arts du Spectacle (N1, N2 et N3)

**Contexte général**

La licence générale mention Arts du spectacle a pour objectif de fournir un ensemble d'acquis pour concevoir ou participer à un projet culturel lié aux arts du spectacle dans ses dimensions professionnelle, artistique, administrative, économique et sociale. **La mention Arts du Spectacle est une licence générale en trois ans** organisée sous forme de parcours, correspondant à six semestres d'enseignement. Elle est validée par l'obtention de 180 ECTS (European Credit Transfert System). Les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), sont semestrialisés et organisés en unités d'enseignements (UE) compensables et capitalisables auxquelles sont affectés des ECTS valant 3 crédits.
C'est une formation ouverte et pluridisciplinaire avec des enseignements fondamentaux de culture générale, des outils méthodologiques, des projets tutorés, des stages et des cours appliqués aux problématiques du monde professionnel et artistique de la scène et du cinéma. **Cette Licence accorde un intérêt marqué pour la question des publics ainsi qu'à celle de la valorisation et de la diffusion de la culture et des arts du spectacle sur les territoires**.
La spécificité de la formation proposée à l'UCA entend contextualiser l'organisation et la coordination d'un projet culturel dans un espace donné. Forte d'un ancrage local orienté vers les métiers de la culture, de la médiation et des publics, son organisation est dynamisée par l'adossement du programme de formation avec les stuctures et manifestations culturelles et artistiques de la métropole clermontoise. Cette mention est animée par **des principes qui sont au cœur des Sciences Humaines et Sociales** : l'ouverture culturelle et artistique, la créativité, la valorisation des patrimoines matériels et immatériels et les valeurs de citoyenneté.

**Les enjeux**

La licence générale Arts du Spectacle de l'UCA se positionne sur **un territoire engagé dans une démarche de valorisation de la culture et des arts du spectacle**. La formation bénéficie d'une bonne insertion dans le milieu artistique et culturel grâce à des partenariats pédagogiques établis tant au côté du Service Culturel de l'Université (SUC) qu'avec des structures et grands évènements culturels locaux et régionaux tels que le festival international du court métrage ainsi que d'autres manifestations culturelles d'envergure comme la programmation de La Comédie - Scène nationale, l'Orchestre national d'Auvergne et Clermont Auvergne Opéra, des salles de musiques actuelles amplifiées, des salles de cinéma Art et essai, des festivals d'arts numériques, de cinéma documentaire ou des espaces scéniques de création et de répétition.

**Les deux premières années de N1 et N2** en Arts du spectacle reposent sur une spécialisation progressive. Elle est organisée selon un programme commun vers deux options au choix au N3 :

**> Option Arts de la scène** :
L'option Arts de la scène prépare les étudiants à différents champs : coordination et assistanat à la programmation artistique , direction, organisation de festivals (théâtre, danse, spectacle vivant en espace public) ; administration de structures et/ou d'associations culturelles (compagnie, lieux, scènes conventionnées) ; médiation culturelle auprès des publics et actions éducatives en rapport avec le spectacle vivant (musées, bibliothèques, tiers-lieux) ; valorisation de pratiques et de patrimoines culturels en liant avec les arts de scène ; missions culturelles et artistiques au sein de collectivités territoriales (locales et/ou régionales) ; assistanat à la production (théâtre, musique) ; diffusion et communication de spectacles.
Cette filière ne forme pas aux métiers de la création à proprement parler dans le spectacle vivant.

Les connaissances et les compétences développées par les étudiants dans le secteur peuvent leur permettre de s'orienter, au terme de la Licence, vers des écoles dédiées (dramaturgie, mise en scène, scénographie). Elle peut constituer un complément pertinent à une formation en Conservatoire d'art dramatique pour évoluer vers le métier de comédien, de metteur en scène.

**> Option Cinéma :**
L'option cinéma prépare les étudiants à différents champs : programmation et diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ; gestion des archives publiques ou privées dans les médiathèques et cinémathèques ; coordination des actions audiovisuelles au sein des musées ; élaboration et diffusion de contenus pour l'éducation à l'image sur supports numériques; organisation de festivals dans des domaines variés (documentaire, fiction, art vidéo, animation) ; programmation des chaînes thématiques ; édition et veille numérique ; documentation audiovisuelle ; métiers d'assistanat de réalisation audiovisuelle (prises de vues, montage en documentaire de création, animation, fiction, art vidéo), de production, de valorisation et de diffusion des œuvres cinématographiques d'auteur; responsabilités en conception et organisation de projets culturels liés au cinéma; actions en médiation culturelle autour du cinéma.

**La Licence mention Arts du spectacle repose également sur un système d'ouvertures disciplinaires** sous forme de majeures/mineures avec d'autres licences (philosophie ; sociologie ; Histoire de l'art et archéologie pour 20% des enseignements en N1). Cette organisation complète le programme de formation tout en favorisant des passerelles de réorientation éventuelle à l'issue de la 1ère ou 2ème année (N1-N2) :

- La licence d'Histoire de l'Art et Archéologie
- La licence de Philosophie
- La licence de Sociologie

Chaque étudiant suit une discipline en ouverture disciplinaire :
- **Philosophie** : au choix Epistémologie 1 OU Histoire de la philosophie moderne 2 OU Métaphysique 2
- **Sociologie** : au choix Genre et socialisation OU Problèmes démographiques contemporains
- **Histoire de l'art** : au choix Histoire de l'art antique OU Histoire de l'art contemporain

| | SEMESTRE 1 | | SEMESTRE 2 | |
|---|---|---|---|---|
| **PHILOSOPHIE** | UE-10 | Esthétique et culture 1 | UE-21 | Histoire de la philosophie contemporaine 2 |
| | UE-11 ou UE-12 | Philosophie morale et politique 1 | UE-20 ou UE-22 | Histoire de la philosophie moderne 1 |
| | | Histoire de la philosophie contemporaine 1 | | Philosophie morale et politique 2 |
| **SOCIOLOGIE** (2 UE AU CHOIX PARMI LES 4) | UE-1 | Introduction à la sociologie | UE-21 | Normes et déviances |
| | UE-2 | Introduction à l'anthropologie | UE-22 | Actualités sociales |
| | UE-11 | Evolution socio-économique de la France contemporaine | | |
| | UE-12 | Psychologie sociale | | |
| **HISTOIRE DE L'ART** | UE-10 | Histoire de l'art antique<br>- Histoire de l'art antique CM<br>- Histoire de l'art antique TD | UE-20 | Histoire de l'art moderne<br>- Histoire de l'art moderne CM<br>- Histoire de l'art moderne TD |
| | **OU** | | **OU** | |
| | UE-11 | Histoire de l'art médiéval<br>- Histoire de l'art médiéval CM<br>- Histoire de l'art médiéval TD | UE-21 | Histoire de l'art contemporain<br>- Histoire de l'art contemporain CM<br>- Histoire de l'art contemporain TD |

**A partir de la 2ème année, la Licence mention Arts du spectacle ajoute les choix suivants** pour préparer les étudiant(e)s jusqu'en N3 aux différentes matières du parcours MEEF, des concours du 1er et Second degré afférents ainsi que ceux qui relèvent de la fonction publique territoriale **:**

- Parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Sciences ».
- Parcours pluridisciplinaire à visée professionnelle « Lettres Administration ».

**Compétences visées :**

| Compétence | Composantes essentielles |
|---|---|
| Compétence 1<br>**Mobiliser des objets culturels** | Critères :<br>1. En saisissant les repères fondamentaux et les pratiques en vigueur dans les domaines des arts du spectacle<br>2. En considérant les évolutions et l'actualité des problématiques disciplinaires et interdisciplinaires<br>3. En développant une réflexion autonome, cohérente et structurée<br>4. En exploitant les ressources documentaires adéquates<br>5. En sollicitant sa créativité |
| Compétence 2<br>**Situer les enjeux culturels d'un territoire** | 1. En prenant en compte les acteurs et l'environnement économique, juridique, associatif et institutionnel<br>2. En développant une sensibilité interculturelle et un respect pour la diversité des publics<br>3. En maîtrisant des outils et des stratégies numériques |
| Compétence 3<br>**Agir en professionnel** | 1. En travaillant en équipe et en réseau<br>2. En faisant preuve d'une éthique professionnelle<br>3. En respectant des principes de développement durable<br>4. En démontrant polyvalence et adaptation<br>5. En construisant un parcours individuel vers des métiers cibles<br>6. En valorisant des expériences de terrain (voyage d'études, bénévolat, stage, engagement associatif) |
| Compétence 4<br>**Transmettre un contenu culturel** | 1. En utilisant différents médiums : l'écrit, l'oral, l'image et le numérique<br>2. En communiquant avec précision grammaticale, de manière claire et convaincante<br>3. En exploitant diverses ressources documentaires pertinentes de manière appropriée<br>4. En pratiquant une ou deux langues étrangères<br>5. En s'adaptant à différents publics |
| Compétence 5<br>**Concevoir un projet culturel** | 1. En s'inscrivant dans la politique de l'établissement ou de la structure organisatrice<br>2. En formulant des propositions innovantes et pertinentes<br>3. En tenant compte des aspects financiers<br>4. En identifiant l'environnement concurrentiel<br>5. En respectant les normes en vigueur<br>6. En tenant compte des attentes et des spécificités des publics |

**Poursuites d'études**

A l'issue du N2 les étudiants ont déjà la possibilité d'intégrer :

**La licence Professionnelle Guide Conférencier : médiateur des patrimoines** proposée par le même département

**La licence Professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques** proposée par le même département
**La licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle** à l'UFR PSSE
**La licence Techniques du son et de l'image, parcours Audiovisuel, Sound et Motion design** proposée sur le site de Vichy

A l'issue du N3 les étudiants ont la possibilité d'intégrer des masters. Il existe un master en Direction de Projets ou établissements culturels (DPEC) avec trois parcours à l'UCA -UFR LCSH :

- Action culturelle et artistique
- Métiers du livre et stratégies numériques
- Accompagnement culturel et touristique des territoires

Il est également proposé aux étudiants d'autres masters à l'UCA en lien avec leur formation de 1er cycle :

- Master MEEF premier degré (INSPE)
- Master « Lettres et création littéraire » parcours « Littératures et Sociétés » (UFR LCSH)
- Master « Métiers du livre et de l'édition » parcours « Création éditoriale des littératures de jeunesse et générales » (E-CELJG)
- Master LLCER, parcours « Média et médiation culturelle » (UFR LCC)
- Master « Histoire, Civilisations, Patrimoine » parcours « Mondes contemporains » (UFR LCSH)
- Master « Civilisations, cultures, sociétés » (UFR STAPS)
- Master Sociologie (UFR LCSH)

**Passerelles et réorientation**

A l'issue du N1 et N2 les étudiants peuvent poursuivre dans les licences associées et ayant ouverts leurs Unités d'enseignement de spécialité sous forme de majeures/mineures/ouvertures disciplinaires ainsi qu'aux licences professionnelles de l'établissement. Ils peuvent aussi choisir le parcours Pluridisciplinaire « Lettres-Sciences » pour une poursuite en MEEF 1 et « Lettres – Administration » pour la préparation des concours de l'administration ou une poursuite d'étude en master « Histoire, Civilisations, Patrimoine », parcours « Mondes contemporains ».

**Débouchés professionnels**

Les diplômés de la licence mention Arts du Spectacle peuvent prétendre à des emplois diversifiés au sein :

- Des **collectivités territoriales** dans des services appartenant au secteur de la culture, au développement de l'événementiel, aux relations publiques dans le champ culturel, au suivi administratif ;
- Du **secteur associatif** : associations culturelles, associations locales d'animation du patrimoine, de création et/ou de diffusion de spectacle ou de manifestation artistique,
- Des **entreprises du secteur privé** : centres culturels, comités d'entreprises mais aussi cabinets de conseil, sociétés de production artistique, agences événementielles et culturelles, théâtres privés, compagnies artistiques...
-

**Insertion professionnelle**

- Chargé/e de projet culturel
- Chargé/e de valorisation de lieux culturels
- Chargé/e de relations publiques
- Chargé/e de relations avec les publics
- Assistant/e chargé/e de production
- Chargé/e de diffusion
- Chargé/e de documentation audiovisuelle
- Animateur/animatrice en éducation à l'image et médias
- Concepteur/conceptrice de produit culturel
- Coordinateur/coordinatrice de projet culturel et ou artistique
- Médiateur/médiatrice culturel(le)
- Animateur/animatrice culturel(le)
- Assistant/assistante de programmation artistique et culturelle

Néanmoins, une poursuite d'étude en licence professionnelle ou en master est vivement recommandée, la licence restant une formation générale.

**MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE ARTS DU SPECTACLE DE N1**

| **Semestre 1** | **ECTS** | **CM** | **TD** |
|---|---|---|---|
| **CONB CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES** | | | |
| UE 10 Cinéma, histoire et société | 3 | 24h | |
| UE 11 Cinéma naissance d'un art | 3 | 24h | |
| UE 12 Histoire de la musique 1 | 3 | 24h | |
| UE 13 Initiation à l'écoute | 3 | | 24h |
| UE 14 Théâtre antique et transpositions contemporaines | 3 | 12h | 12h |
| UE 15 Analyse d'œuvres 1 | 3 | 12h | 12h |
| UE 16 Méthodologie appliquée aux arts du spectacle | 6 | | 24h |
| **Semestre 2** | | | |
| **CONB CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES** | | | |
| UE 20 Histoire du théâtre au 18ème siècle | 3 | 24h | |
| UE 21 Histoire de la musique 2 | 3 | 24h | |
| UE 22 Théorie et pratique des arts | 3 | | 24h |
| UE 23 Initiation au langage filmique | 3 | 12h | 12h |
| UE 24 Analyse d'œuvres 2 | 3 | 12h | 12h |
| UE 25 Artistes et sociétés | 3 | 24h | |
| **CONB COMPETENCES TRANSVERSALES** | 6 | | 44h |
| UE 26 MTU / O2i | 3 | | 24h |
| UE 27 Langue vivante S2 | 3 | | 20h |
| Total | 60 | 240h-288h | 164h-212h |

**Descriptif des contenus et objectifs des cours délivrés au N1** :

**SEMESTRE 1**

**Cinéma, Histoire et société (Caroline LARDY) 24hCM**

**Contenu :** le cours s'intéresse à l'influence des faits de société et historiques sur des œuvres cinématographiques particulières relevant du répertoire classique ou contemporain (fiction, documentaire et expérimental). À quels types de représentations convenues, restreintes ou au contraire originales et inattendues des sociétés, le cinéma renvoie-t-il ? Selon quels procédés de mise en scène et d'écriture scénaristique certains auteurs orientent-ils le regard du spectateur sur tel ou tel événement marquant ? De quels anachronismes et autres désordres scénaristiques certains films font-ils les frais ? À partir d'exemples précis, le cours invite également à s'interroger sur la manière dont le cinéma peut être envisagé comme un nouveau corpus d'étude capable de saisir les mœurs et les mentalités qui traversent et caractérisent les sociétés.

**Objectif :** Acquérir des notions théoriques, des références clés et des outils d'analyse de l'image en mouvement. Comprendre et analyser la manière dont certains enjeux sociétaux sont abordés au cinéma.
**Évaluation :** Examen terminal (EvT).

**Bibliographie indicative :**

AUMONT (Jacques), BERGALA (Alain), MARIE (Michel), VERNET (Marc), *Esthétique du film, 120 ans de théorie et de cinéma*, 4e édition, Armand Colin, 2016.
AUMONT (Jacques), MARIE (Michel), *L'analyse des films*, 3e édition, Armand Colin, 2015.
BAECQUE (Antoine de) et DELAGE (Christian) (dir), *De l'histoire au cinéma*, éditions Complexe, 2008.
BAZIN (André), *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Éditions du Cerf, 1976.
FREY (Francis), GOLIOT-LÉTÉ (Anne), VANOYE (Francis), *Le cinéma*, Nathan, collection Repères pratiques, 2011.
GARDIES (René) (dir.), *Comprendre le cinéma et les images*, Armand Colin, 2007 ISHAGHPOUR (Youssef), *Le Cinéma*, Verdier, 2015.
JULLIER (Laurent), *Analyser un film. De l'émotion à l'interprétation*, Flammarion, 2012
MOINE (Raphaëlle), *Les genres du cinéma,* Paris, Nathan université, 2002.
MORIN (Edgar), *Le cinéma ou l'homme imaginaire*, Éditions de Minuit, 1956.

**Cinéma : naissance d'un art (Gilles BERGER) 24hCM**

**Contenu** : Il va s'agir dans ce cours d'aborder différents aspects de la naissance et du développement du cinéma en tant que possible nouvelle forme d'art dans le contexte de la seconde révolution industrielle et de la première moitié du XX$^{e}$ siècle, ainsi que d'observer quelques étapes majeures de son évolution technique et artistique, de définir ses différents acteurs (artistes, producteurs, diffuseurs) depuis les premières vues Lumière (1895) jusqu'au tout début du cinéma sonore (1927).

**Objectif** : Étudier et comprendre, à travers l'apparition du cinéma, les conditions d'émergence de la notion a priori paradoxale d'« art industriel ».

**Bibliographie indicative** :

BALAZS Béla, *Le cinéma. Nature et évolution d'un art nouveau*, Paris, Payot, 1979.
BANDA Daniel, MOURE José, *Le cinéma : naissance d'un art – 1895-1920*, Paris, Flammarion, 2008.
BENJAMIN Walter, *L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique – Essai II*, Paris, Denoël/Gonthier, 1936.
BURCH Noël, *La lucarne de l'infini – naissance du langage cinématographique*, Paris, Nathan, 1991.
BROWNLOW Kevin, *La parade est passée…*, Paris, Actes sud, 2011.
LEUTRAT Jean-Louis, *Le cinéma en perspective – une histoire*, Paris, Armand Colin, 2008.
MAGNY Joël, HENNEBELLE Guy, *Histoire des théories du cinéma* – CinémAction n°60, Paris, Corlet-Télérama, 1991.

MARIE Michel, *Le cinéma muet*, Paris, Cahiers du cinéma – Scérén-CNDP, 2005.
SIETY Emmanuel, *Le plan, au commencement du cinéma*, Paris, Cahiers du cinéma – Scérén-CNDP, 2001.

**Histoire de la musique 1 (Jérémias ITURRA) 24hCM**

**Contenu et objectif :** Des premières musiques écrites (IX^e^ siècle, Moyen Âge) à la fin de l'époque baroque (milieu du XVIII^e^ siècle), il sera question dans ce cours de retracer l'histoire des musiques savantes et populaires occidentales. L'écoute et l'analyse d'œuvres variées permettront par ailleurs de se familiariser avec les compositeurs (célèbres ou oubliés) dont les empreintes sont encore perceptibles de nos jours, dans n'importe quelle musique.

**Bibliographique indicative :**

*Bescherelle : chronologie de l'histoire de France, des origines à nos jours*, Paris : Hatier, 2003.
CULLIN Olivier, *Brève histoire de la musique au Moyen Âge*, Paris : Fayard, 2002.
De CANDE Roland, Dictionnaire des compositeurs, Paris : Seuil, 1996.
HANDY Isabelle, *Histoire de la musique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris : Ellipses, 2020.
MORONEY Davitt, Bach : une vie, Paris : Actes Sud, 2020.
REBATET Lucien, *Une histoire de la musique*, Paris : Robert Laffont, 2011.

**Initiation à l'écoute (Benjamin LASSAUZET, Jérémias ITURRA, Julie CARLES) 24hTD**

**Résumé**
Ce cours, essentiellement technique, permet d'acquérir les fondements nécessaires à l'étude ou à la discussion critique musicale. Il s'agira d'apprendre, de revoir ou d'affiner les principes théoriques qui structurent les musiques occidentales classiques et actuelles.

**Bibliographie indicative :**

Claude ABROMONT, Eugène de MONTALEMBERT, *La théorie de la musique*, Paris : Fayard ; Henri Lemoine, 2001.

**Théâtre antique et transpositions contemporaines (Yassaman KHAJEHI, Andrea LERI, Yoann SARRAT et Charitini TSIKOURA)**
**12h CM 12h TD**

**Contenu :** le théâtre antique invente des formes scéniques autant qu'il alimente et donne à voir des mythes. Espace privilégié de réflexions et d'expérimentations matérielles et esthétiques, chambre d'écho de sociétés s'inventant politiquement et socialement, le théâtre antique survit à l'Antiquité. Réinvesti depuis les Lumières jusqu'à aujourd'hui, le théâtre antique continue d'inspirer modèles, formes, esthétiques et récits. Les grands mythes – d'Œdipe, d'Orphée ou d'Oreste – stimulent l'imagination des dramaturges modernes. Claudel, Cocteau, Giraudoux, Sartre, Anouilh donnent à ces histoires lointaines de nouvelles déclinaisons théâtrales contemporaines. Si le théâtre contemporain, déritualisé et décodifié ne peut être exactement comparé aux théâtres antiques, grec et romain, ces derniers le nourrissent néanmoins constamment. Histoires, héritages et transpositions de ces théâtres de l'Antique au cœur du théâtre contemporain du 20^e^ siècle seront ainsi étudiés.

**Objectif** : comprendre l'influence de références majeures sur la création contemporaine

**Bibliographie indicative :**

DESPOINA Nikiforaki, *Émergences de la théâtralité : Eschyle, Sénèque, Gabily*, Toulouse, PUM, 2015.
GOT Olivier, *Le mythe antique dans le théâtre du 20^e^ siècle*, Paris, Ellipses, 1998.

HUMBERT-MOUGIN Sylvie et LECHEVALIER Claire, *Théâtre antique entre France et Allemagne 19e-20e siècles : de la traduction à la mise en scène*, Paris, PUFR, 2012.
KATUSZEWSKI Pierre , *Ceci n'est pas un fantôme. Essai sur les personnages de fantômes dans les théâtres antique et contemporain*, Paris, Éditions Kimé, 2011.
LEBEAU Anne et DEMONT Paul, *Introduction au théâtre grec antique*, Paris, Le livre de poche, 1996.
MORETTI Jean-Charles, *Théâtre et société dans la Grèce antique : une archéologie des pratiques théâtrales*, Paris, Librairie générale française, 2001.
ROBERT Jean-Noël et DE CHANTAL Laure, *L'Empire des loisirs : l'otium des Romains*, Paris, Les Belles lettres, 2011.
RICHARD Robert, *Premières leçons sur le mythe antique dans le théâtre contemporain*, Paris, PUF, 1998.

**Analyse d'œuvres 1 (Yassaman KHAJEHI, Andrea LERI et Charitini TSIKOURA) 12hCM 12hTD**

**Contenu** : à partir des outils d'analyse d'œuvres visuelles et études de cas, le cours vise à prendre connaissance des principes de l'analyse de la représentation. Pour concrétiser la partie théorique, il conviendra de se procurer et de lire *Hamlet* de Shakespeare ou *La Mouette* de Tchekhov, en fonction des groupes, afin d'étudier ces pièce dans leurs représentations théâtrales contemporaines dans la partie TD.

**Objectif** : s'approprier un texte et s'initier à l'analyse selon une méthodologie précise

**Bibliographie indicative :**

Joseph Danan, *Qu'est-ce que la dramaturgie ?* Arles, Actes sud-Papiers, 2010.
Jean-Pierre Ryngart, *Introduction à l'analyse de théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
Anne Ubersfeld, *Les termes clés de l'analyse du théâtre,* Paris, collection « Mémo », 1996.
Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre* t. 1, nouvelle édition, Paris, Belin, 1996.

**Méthodologie adaptée aux arts du spectacle (Jérémias ITURRA, Andréa LERI et Yoann SARRAT) 24hTD**

**Contenu** : les séances porteront sur l'acquisition de références académiques adaptées aux champs des arts du spectacle (musique, cinéma, théâtre, danse), d'exercices ciblés comprenant des ateliers d'écriture, de commentaire de documents, d'apprentissage de méthodes d'analyse et de questionnements propres au secteur artistique et à la conception de projets culturels.

**Objectif :** apprendre à se forger des outils pour s'adapter à l'environnement académique et aux méthodes de travail universitaire.

**SEMESTRE 2**

**Histoire du théâtre au 18ème siècle (1680-1806) – Esthétique, réception et conditions de production ( ATER à définir et Françoise LE BORGNE) 24hCM**

**Contenu** : il s'agit pour ce cours de faire une histoire du théâtre en France du règne de Louis XIV à celui de Louis XVI, qui présente la fondation des grandes institutions (Comédie-Française, Opéra, Opéra-Comique), les interventions du pouvoir dans la structuration et la censure des troupes, dans la construction des théâtres à Paris et en province, la hiérarchie des troupes provinciales (des regroupements familiaux aux trusts), le monde des amateurs enfin. Ce cours proposera une histoire du théâtre en France du siècle de Louis XIV à la Révolution. Un premier volet abordera la fondation des grandes institutions (Comédie-Française, Opéra, Opéra-Comique), les interventions du pouvoir dans la structuration et la censure des troupes, dans la construction des théâtres à Paris et en province, la hiérarchie des troupes provinciales (des regroupements familiaux aux trusts), le monde des amateurs enfin. Un second volet traitera la question des répertoires à partir de l'étude de la trilogie de Beaumarchais qui apparaît comme un exceptionnel laboratoire dramaturgique, les deux comédies et le drame qui composent le « roman de la famille Almaviva » proposant une éblouissante synthèse des innovations scéniques de la fin de l'Ancien Régime et du début de la Révolution.

**Objectif :** saisir les conditions d'émergence de la production et de la réception du théâtre au 18ème siècle

**Corpus** :

-Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, édition présentée et annotée par Jacques Scherer, Gallimard, Folio Classique n° 1377, 2007.
-Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro* et *La Mère coupable*, édition présentée, établie et annotée par Pierre Larthomas, Gallimard, Folio Classique n° 1527, 1984.

**Histoire de la musique 2 (Jérémias ITURRA) 24hCM**

**Contenu :** dans la continuité du cours d'histoire de la musique savante du premier semestre consacré aux musiques anciennes, il s'agira de parcourir les périodes classique, romantique, moderne et contemporaine. Les courants, les esthétiques, les principaux compositeurs et les œuvres majeures du répertoire constitueront la matière de ce cours.

**Objectif :** acquérir une culture musicale et une compréhension des langages, genres et formes de la musique classique à contemporaine.

**Bibliographie indicative :**

ABROMONT Claude et DE MONTALEMBERT Eugène, *Guide de la théorie de la musique*, Paris : Fayard / Henry Lemoine, 2001.
BRISSON Élisabeth et THIÉBAUX Jérôme, *Histoire de la musique occidentale*, Paris : Ellipses, 2020.
DE MONTALEMBERT Eugène et ABROMONT Claude, *Guide des genres de la musique occidentale*, Paris : Fayard, 2010.
FRANÇOIS-SAPPEY Brigitte, *Histoire de la musique en Europe*, Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », 2018.
MASSIN Jean et Brigitte (dir.), *Histoire de la musique occidentale*, Paris : Fayard, 1985.
MICHELS Ulrich, *Guide illustré de la musique*, Paris : Fayard, 1988, deux tomes.

**Théorie et pratique des arts (Gaëlle COTTE, Yoann SARRAT, enseignants à définir) 24 H TD**

**Contenu** : à partir de courants et de tendances artistiques liés à l'histoire des arts du spectacle et à l'actualité culturelle, ce cours s'intéresse au rapport entre les connaissances ciblées d'un domaine (musique, théâtre, cinéma, danse) et les applications concrètes qui peuvent être produites en termes de création et de médiation artistique avec des publics variés.

**Objectif** : acquérir un ensemble de repères théoriques (esthétiques, historiques, sociologiques) sur un domaine spécifique tout en appréhendant la dimension pratique par une série de travaux appliqués (performances scéniques, créations audiovisuelles, etc.).

**Bibliographie indicative** :

GLINOER Anthony, Parution - *Les médiations culturelles et artistiques, Le carnet de la liste Socius*
*Laure Ambonville*, *Le jeune public (7-11 ans, lecteur) à la rencontre de l'art : étude du renouvellement des acteurs de l'éducation culturelle et artistique, impact sur les médiations muséales*, Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance ;
LAFORTUNE Jean-Marie, *De la médiation à la médiaction : le double jeu du pouvoir culturel en animation*, Lien social et Politiques ;
LE RIBEUZ - KOENIG Anne-Cécile et al., Séminaire Archives et pratiques créatives n°1 : conférence d'Estelle Doudet (université de Lausanne) Recherche créative et réalité virtuelle : une nouvelle approche de l'histoire du théâtre ; répondant Tristan Alonge (Maison française d'Oxford), *Hyper Article en Ligne - Sciences de l'Homme et de la Société* ;
TANYERES Marion et al., *La médiation, un art du commun pour faire « territoire existentiel ? Analyse d'un projet artistique et éducatif d'intervention,* Carrières Sociales Editions ;
THURIOT Fabrice, MONTANDON Frédérique, PEREZ-ROUX Thérèse, dirs, *Les Médiations culturelles et artistiques. Quels processus d'intégration et de socialisation ?* Questions de communication, ID : 10.4000/questionsdecommunication.10156 ;

**Initiation au langage filmique (Gilles BERGER et Ludovic CHAVAROT) 12HCM / 12HTD**

**Contenu** : ce cours se destine à permettre aux étudiant(e)s d'aborder la description et l'interprétation du film à travers une initiation au langage cinématographique. Les séquences étudiées en cours permettront de surcroît de construire une première approche de la culture cinéphile en se focalisant sur le cinéma dit classique.

**Objectif** : acquérir le vocabulaire propre au champ cinématographique. Savoir réaliser une analyse structurée et problématisée d'une séquence imposée. Apprendre à communiquer une lecture personnelle, méthodique et approfondie d'une séquence filmique.

**Bibliographie indicative** :

AUMONT Jacques, *L'image*, Paris, Nathan, 1990.
AUMONT Jacques, MARIE Michel, BERGALA Alain, VERNET Marc, *Esthétique du film*, Paris, Nathan, 1992.
AUMONT Jacques, MARIE Michel, *L'analyse des films*, Paris, Nathan, 1997.
AUMONT Jacques, MARIE Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Paris Armand Colin, 2008.
JOURNOT Marie-Thérèse, *Le vocabulaire du cinéma*, Paris, Armand Colin, 2008.
MITRY Jean, *Esthétique et psychologie du cinéma*, Paris, Cerf, 2001.
SERCEAU Daniel, *Vivre avec le cinéma*, Paris, Klincksieck, 2010.
VANOYE Francis, GOLIOT-LETE Anne, *Précis d'analyse filmique*, Paris, Nathan, 1992.

**Analyse d'œuvres 2 (Benjamin LASSAUZET) 12HCM / 12HTD**

**Contenu :** le cours d'analyse d'œuvres musicales sera articulé au cours d'histoire de la musique. Il s'agira d'acquérir la méthodologie du commentaire d'écoute et de l'appliquer aux répertoires étudiés en histoire. En s'appuyant sur le vocabulaire spécifique de l'analyse musicale, les étudiants développeront leur culture musicale tout en mobilisant des compétences techniques et critiques. Une production individuelle dans le TD permettra aux étudiants de gagner en autonomie dans la discipline.

**Objectif :** produire un commentaire d'écoute structuré tout en mobilisant les outils et le vocabulaire spécifique d'analyse musicale.

**Bibliographie indicative :**

ABROMONT Claude, *Petit précis du commentaire d'écoute*, Paris : Fayard, 2010.
ABROMONT Claude et DE MONTALEMBERT Eugène, *Guide de la théorie de la musique*, Paris : Fayard / Henry Lemoine, 2001.
ABROMONT Claude et DE MONTALEMBERT Eugène, *Guide des formes de la musique occidentale*, Paris : Fayard / Henry Lemoine, 2010.
ABROMONT Claude, *Guide de l'analyse musicale*, Dijon : Éditions Universitaires de Dijon, 2019.
DE MONTALEMBERT Eugène et ABROMONT Claude, *Guide des genres de la musique occidentale*, Paris : Fayard, 2010.
GOUTTENOIRE Philippe et GUYE Jean-Philippe, *Vocabulaire pratique d'analyse musicale*, Sampzon : Delatour France, 2020.

**Artistes et sociétés (ATER à définir) 24HCM**

**Contenu** : ce cours aborde la production de l'œuvre d'art comme relevant d'une action collective. L'artiste entretient en effet avec la société dans laquelle il évolue des liens de nature très variée mais qui influent quoi qu'il en soit sur le processus de création. L'œuvre est ici étudiée dans le mouvement de sa genèse sociale : empreinte de décisions multiples, elle est ainsi le fruit d'un contexte global dont l'artiste n'est que l'un des termes.

**Objectif** : comprendre la dimension collective des processus de création. Connaître l'ensemble des acteurs d'une chaîne de coopération qui, à des titres divers, concourent à l'existence de l'œuvre. Appréhender les conditions d'existence de l'œuvre comme s'inscrivant dans une continuité ou une rupture avec les normes et les conventions de son temps.

**Bibliographie indicative** :

BARTHES Roland, *Leçon*, Paris, Seuil, 1989.
BECKER Howard, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1982.
BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
CAIRA Olivier, *Hollywood face à la censure*, Paris, CNRS, 2005.
ECO Umberto, *L'œuvre ouverte*, Paris, Seuil, 1979.
NACACHE Jaqueline, *Hollywood, l'ellipse et l'infilmé*, Paris L'Harmattan, 2001.
SHAPIRO Meyer, *Style, artiste et société*, Paris, Gallimard, 1990.

**IMPORTANT : la plupart des ouvrages théoriques et critiques sont disponibles à la BU Gergovia RDC + 2ème étage Gergovia + Lafayette + Le centre de documentation spécialisé du cinéma, La Jetée** (https://clermont-filmfest.org/la-jetee/centre-de-documentation/)

## C. Calendrier des activités pédagogiques 2023-2024

| | |
|---|---|
| Réunions de rentrée | Du lundi 4 au vendredi 8 septembre 2023 |
| **Début des cours du 1er semestre** | **Lundi 11 septembre 2023** |
| Suspension des cours Automne 2023 | Du samedi 28 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 |
| **Fin des cours du 1er semestre** | **Mardi 8 décembre 2023** |
| Semaine pédagogique du 1er semestre | Du lundi 11 décembre au vendredi 15 décembre 2023 |
| Examens du 1er semestre (UFR PSSSE) | Du lundi 18 décembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 |
| Vacances universitaires Noël 2023 | Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 |
| Examens du 1er semestre (UFR LCSH) | Du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 19 janvier 2024 |
| **Début des cours du semestre 2** | **Lundi 22 janvier 2024** |
| Délibérations des jurys | Entre le lundi 12 février 2024 et le vendredi 16 février 2024 |
| Suspension des cours Hiver 2024 | Du samedi 24 février 2024 au vendredi 4 mars 2024 |
| Vacances universitaires Printemps 2023 | Du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024 |
| **Fin des cours du 2ème semestre** | **Vendredi 3 mai 2024** |
| Semaine pédagogique du 2ème semestre | Du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2024 |
| Examens du 2ème semestre (LCSH) | Du Mardi 27 mai 2024 au vendredi 31 mai 2024 |
| Délibérations des jurys | Entre le lundi 16 juin 2024 et le vendredi 14 juin 2024 |
| Examens du 1er et 2ème semestres (2ème chance) | Du lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2024 |
| Délibérations des jurys | Entre le lundi 8 juillet 2024 et le vendredi 12 juillet 2024 |
| **Fin des activités pédagogiques** | **Mercredi 17 juillet 2024** |

**Vos ressources pédagogiques et administratives sont disponibles sur :**
**https://lettres.uca.fr**

**Votre espace moodle (ENT : espace numérique de travail) :**
**https://ent.uca.fr**

## D. Modalités d'évaluation et résultats des examens

**Extrait du règlement de la licence**

**Attention :**

**Si vous êtes absent à un examen, vous êtes considéré comme "défaillant". NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée. Sur votre relevé de notes du semestre, vous serez noté "DEF" pour l'UE mais également au semestre. De fait, une absence vous empêche de valider votre année.**
**Votre unique solution est de vous rendre au rattrapage (seconde chance) en fin d'année (voir calendrier en page 17)**

**La semestrialisation :**

Pour chaque semestre, les aptitudes et l'acquisition des connaissances dans chaque UE sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôles combinés. Les modalités du contrôle sont définies pour chaque licence et portées à la connaissance des étudiants en début d'année sur le site internet de l'UFR LCSH : http://www.uca.fr après validation du CEVU et vote du CA, ainsi que dans les livrets de l'étudiant de chaque département.
Chaque semestre donne lieu à deux sessions d'examens qui sont organisées ainsi :

- 1ère session à l'issue du 1er semestre avec délibération du jury
- 1ère session à l'issue du 2ème semestre avec délibération du jury
- 2ème session / seconde chance pour les 2 semestres à la fin du deuxième, avant la fin de l'année universitaire, avec délibérations du jury (session dite « de rattrapage »).

Les examens terminaux sont organisés par le service de la scolarité.

**Fonctionnement des résultats d'examens :**

1ère session : Délibération du jury sur les notes du S1, compensation, résultats du semestre
Délibération du jury sur les notes du S2, compensation, résultats du semestre
Compensation annuelle S1 + S2.
2ème session : Délibération du jury sur les notes de la 2ème session / Seconde chance du S1 et du S2 (S1' + S2') : PV du S1, PV du S2, PV annuel.

Des points de jury peuvent être attribués aux UE, aux semestres et/ou à l'année.

**Les années ne se compensent pas entre elles :**

L'étudiant qui a acquis la 1e année ou le diplôme à la 1e session n'est pas autorisé à se présenter à la 2e session.
Les " retours en arrière ", c'est-à-dire recommencer un parcours après avoir validé un autre parcours dans le même diplôme, ne sont pas acceptés.
Une U.E. n'ayant pas obtenu la moyenne (pas d'attribution de crédits) figurant dans un semestre ou une année validée par compensation ne peut être repassée (sauf si elle fait partie d'un autre diplôme non validé auquel s'est inscrit l'étudiant).
La note d'une U.E. non validée peut être conservée d'une session à l'autre. Si l'étudiant se présente à l'U.E. en 2e session, toutes les matières de cette U.E. **ayant une note inférieure à la moyenne** doivent être repassées. Seule la note de l'U.E. obtenue à la 2e session sera alors prise en compte.

## E. Règlement général

**Règles de compensation appliquées par l'UFR LCSH**

**L'année** de N1 est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

Le **semestre** est acquis si la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

**L'UE** est acquise si la moyenne des notes de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise est capitalisée (on la conserve acquise d'une année sur l'autre et elle fait l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement). Si l'UE n'est pas acquise, le candidat ne repasse à la seconde session que les matières de cette UE dont les notes sont inférieures à la moyenne.
Un étudiant qui a soit validé un semestre entier, soit obtenu 40 ECTS sur 60 peut être admis en **année supérieure conditionnelle.**
On ne peut valider une UE, un semestre, son année si l'on est considéré comme « défaillant » (pas de note pour l'examen ou l'UE).

**Absences :**

**Les cours : L'assiduité aux cours est de règle dans la filière.**
La présence aux cours, interventions de professionnels, conférences, sorties terrain est obligatoire. Nous vous rappelons qu'une semaine de cours commence le lundi matin et se termine le vendredi après-midi.
Toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre justificatif) présenté dans un délai de huit jours au secrétariat de la formation, bureau 207, auprès de Stéphanie Perez.

**Les examens :**
L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
En cas d'absence à un examen terminal ou à une évaluation continue, l'étudiant est considéré comme défaillant. En cas d'absence pour cas de force majeure, l'étudiant doit fournir au secrétariat du département un certificat médical ou autre justificatif dans les huit jours suivant l'absence. Passé ce délai, l'étudiant sera considéré comme défaillant.
La même règle s'applique aux travaux donnant lieu à l'attribution d'une note prise en compte dans les évaluations (rendu des rapports de stage, mémoires, TD, etc…).

**Résultats/diplôme/relevé de notes :**
Les résultats des examens terminaux sont disponibles sur l'ENT à l'issue des délibérations.
Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant. Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de l'UFR LCSH au cours de l'année qui suit son obtention.

**Plagiat**
**Le plagiat, c'est** :
- s'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présente comme sien.
- s'accaparer des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance.
- résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

**Le plagiat est considéré comme une grave atteinte au droit d'auteur**. Pour éviter le plagiat, il faut citer vos sources :
- lorsque vous citez vos sources, vous démontrez votre capacité à avoir recherché des informations sur le sujet.
- vous permettez au lecteur de se référer facilement aux sources utilisées

**La citation est le fait de reconnaître la propriété intellectuelle d'un passage de votre texte**
Afin de détecter toute fraude, l'université s'est dotée d'un logiciel pour déterminer la présence de plagiat dans les différents travaux remis par l'étudiant. Si la fraude est établie, des sanctions disciplinaires seront engagées.

## F. Informations pratiques

**Affichage :**

Les informations relatives à la licence Arts du spectacle sont affichées au département Métiers de la culture (en face du secrétariat, bureau 207, au deuxième étage). Les étudiants doivent consulter fréquemment l'affichage, notamment pour les inscriptions aux groupes de TD, les changements d'emploi du temps ou de salles, les dates d'examens, les offres de stage, etc…

**Le secrétariat d'arts du spectacle** est généralement ouvert le matin de **8h à 11h30/13h-17h**, lundi, mardi, jeudi ; mercredi **8h-11h30/13h-15h30** ; vendredi **8h-12h**. Le secrétariat peut être ponctuellement fermé lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence).
Une **boîte aux lettres** est à votre disposition à Gergovia au rez-de-chaussée. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc…), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

**Les enseignants :**

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au troisième étage en 302 et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous.
Ils possèdent chacun une boîte aux lettres située au rez-de-chaussée de l'UFR ainsi qu'une adresse email (consulter le site Internet de l'université).

**Responsable d'année N1 Arts du spectacle :**

Gilles BERGER
Gilles.BERGER@uca.fr
Bureau 302, sur rdv

**Responsable ORE Parcours adaptés OUI et OU SI :**

Benjamin LASSAUZET
Benajamin.LASSAUZET@uca.fr
Bureau 302, sur rdv

**Bibliothèques :**

Vous avez à votre disposition la Bibliothèque Universitaire de l'UFR LCSH (site Gergovia au rez-de-chaussée et au deuxième étage) et la Bibliothèque Universitaire 2ème cycle (Lettres et Sciences humaines - Boulevard Lafayette).
Les bibliothèques sont ouvertes **du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 10h à 19h**.

Au sein de la bibliothèque du rez-de-chaussée, un accès est possible à une salle informatique pour vous permettre de réaliser vos travaux.

Site internet BU :

https://bu.uca.fr/bibliotheques/les-bu/bu-lettres-gergovia-rez-de-chaussee

https://bu.uca.fr/bibliotheques/les-bu/bu-lettres-gergovia-2e-etage

Le catalogue est consultable sur : https://bu.uca.fr.

N'hésitez pas à consulter les Informations pratiques pour connaître les horaires d'ouverture, les conditions de prêt, les services proposés par chaque bibliothèque.

**Le matériel pédagogique :**

Pour vos exposés lors des cours, du matériel peut vous être prêté : ordinateur PC portable ou lecteur dvd par exemple. Pour cela vous devez en faire la réservation auprès du secrétariat.

**L'annuaire de l'université :**

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne.
https://www.uca.fr/annuaire

**Relations Internationales** : séjour Erasmus, stages à l'étranger.

Vous trouverez sur le site de l'UCA toutes les informations concernant les relations internationales : https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant.
La référente Arts du spectacle est Caroline Lardy : caroline.lardy@uca.fr
La mobilité n'est accessible qu'à partir de la troisième année et se prépare dès la N2. Une réunion d'information a lieu en décembre pour présenter les universités partenaires et expliquer les enjeux de la mobilité.

NB : **Les informations données dans ce livret, élaboré en juin 2021, ne devraient en principe pas être modifiées, sauf cas de force majeure.**

## Les services ressources

**La fabrique – Réussite – Orientation - Insertion**
Missions principales :

- Accueil et information des étudiants.
- Accompagnement individuel d'étudiants dans leur projet d'orientation et/ou leur projet d'insertion professionnelle.
- Participation à des forums, des salons de l'enseignement supérieur.
- Encadrement de la pratique des stages : réglementation, outils dédiés.
- Coordination des UE libres : stage ; AFEV ; étudiant ambassadeur.
- Mise en place de partenariats avec des entreprises, association.
  lafabrique.df@uca.fr
- 04.73.40.62.70.

**L'outil d'aide à l'insertion professionnelle : UCA PRO**
UCA PRO, plateforme Web propose aux étudiants de :

- Trouver une offre de stage ou d'emploi,
- Diffuser son CV,
- Contacter les anciens de sa formation.

N'hésitez pas à contacter le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : baip.df@uca.fr

**Service de Santé Universitaire (SSU) :**
Le SSU accueille gratuitement les étudiants pendant l'année universitaire et propose :

- Des consultations médicales/bilans de santé.
- Une aide psychologique/des ateliers de relaxation.
- Des entretiens individuels avec des assistantes sociales.

Contacts SSU : 25 rue Etienne Dolet - 63037 Clermont-Ferrand - 04 73 34 97 20
https://sante.clermont-universite.fr

**Service Université Handicap (SUH)**
Le SUH accompagne les étudiants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie universitaire et propose :

- Un accompagnement physique.
- Une assistance pédagogique.
- Des aménagements d'examens.

Contact SUH : Maison de la vie Etudiante - 7 Place Vasarely - 63178 Aubière Cedex - 04 73 40 55 07
https://handicap.clermont-universite.fr

**Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel**
Lieu d'écoute, d'aide et d'orientation des membres de la communauté universitaire qui :

- Emet des recommandations à l'attention de l'autorité universitaire compétente.
- Prévoit des mesures de protection de la victime, le cas échéant.

Contacts : 07 88 91 82 86
cellule-harcelementsexuel@uca.fr

**Logement et restauration : Crous Clermont Auvergne :**
Missions CROUS :

- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants (Bourse, logement, restauration, action sociale, culture, accueil international).
- Service des bourses et du logement.

Pour les étudiants se trouvant en difficulté au cours de leur cursus, il existe différents types d'aides : aides spécifiques (EX-FNAU), fondations et legs.

Contacts CROUS : Pôle Vie Etudiante - 30 rue Etienne-Dolet - 63037 Clermont-Ferrand - 04 73 34 64 20
http://usine.crous-clermont.fr

**ESOPE 63 - L'Epicerie solidaire**
ESOPE 63 aide les étudiants et les jeunes apprentis de l'agglomération clermontoise à ressources modérées (avec ou sans bourse).
La Banque Alimentaire Auvergne met à leur disposition une épicerie où les denrées, ainsi que les produits d'hygiène, sont vendus à faible prix.

Contacts ESOPE : 67 Boulevard Côte-Blatin - 63000 Clermont-Ferrand - esope63000@gmail.com
https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/epicerie-solidaire

**Se sensibiliser à l'entrepreneuriat** :
**Clermont Auvergne Pépite**
Missions PEPITE :

- Intégrer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le parcours des étudiants.
- Attribuer et gérer le statut national d'étudiant-entrepreneur, qui permet aux étudiants de bénéficier d'avantages spécifiques.

Contact PEPITE : Campus les Cézeaux - 27 rue Roche Genès - CS 202661, 63178 Aubière Cedex - 04 43 76 20 06
pepite.auvergne@sigma-clermont.fr

**S'informer sur la vie étudiante** :

Bureau de la Vie Etudiante (BVE)
Missions BVE :

- Interface entre les étudiants et l'université, il est géré par des tuteurs étudiants, qui s'attachent à informer sur la vie de l'université et à orienter vers les services et structures compétents.
- Favorise l'animation des campus en réalisant lui-même des activités ou en aidant les étudiants dynamiques et les associations.

2 sites :

Maison des Associations : 29 boulevard Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand Cedex 1 - 04 73 34 66 07
https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/bureau-de-la-vie-etudiante/bureau-de-la-vie-etudiante-1472.kjsp

Maison de la Vie Etudiante (MVE)
Interlocuteur des étudiants engagés dans une association étudiante pour l'organisation d'évènements ainsi que pour les informations sur les dispositifs existants à l'université pour l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes.
Contacts MVE : Campus des Cézeaux - 7 Place Vasarely - CS 60026 - 63178 Aubière Cedex - 04 73 40 70 37
https://www.uca.fr/campus/vie-pratique/lieux-d-information-espaces-de-travail/maison-de-la-vie-etudiante/maison-de-la-vie-etudiante-1471.kjsp

**Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) :**
Le SUAPS propose à l'ensemble des étudiants de l'UCA une formation par la pratique des activités physiques et sportives.
Bureau du SUAPS : Stade Universitaire - 15 bis rue Poncillon - 63000 Clermont-Ferrand
https://sport.clermont-universite.fr

**La vie culturelle et les ateliers de pratique artistique (SUC) :**
De multiples possibilités de fréquentation de saisons culturelles et de pratiques artistiques en ateliers et stages, sont offertes aux étudiants. La pratique artistique dans un atelier est obligatoire en N2 et possible en UE libre en N3 pour le parcours Arts du Spectacle. Ces diverses propositions sont dispensées par le **Service Université Culture** et ses partenaires (RDC UFR LCSH).
**Le Service Université Culture, c'est…**

- un espace de pratiques artistiques avec ses ateliers et stages
- un lieu de réflexions croisées sur l'art et la culture
- des rencontres avec des professionnels de la culture
- un lieu de conseils pour les projets professionnels et/ou artistiques
- une structure d'accueil de stagiaires
- un espace d'information sur les spectacles de la région et un lien avec les structures culturelles extérieures.

**Atelier Service Université Culture** : (48h de pratique/atelier et plus en fonction des nécessités de la création)
Atelier de pratique artistique proposé par le service culturel de l'université (RDC gauche, UFR LCSH).
Contact : Service Université Culture - 29, bd Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand Cedex - 04 73 34 66 03
SUC@clermont-universite.fr

**Détails et contenus des ateliers sur le site web du Service Université Culture : https://culture.uca.fr/**
*L'assiduité est obligatoire pendant toute la durée de l'atelier.*

**COMMENT S'INSCRIRE À UN ATELIER DU SERVICE UNIVERSITÉ CULTURE (SUC)**
Se référer à la liste des ateliers offerts sur le site du SUC et vérifier la compatibilité des horaires avec l'emploi du temps des cours (en général toujours après 17h15 ou le vendredi après-midi).
L'inscription se déroule en plusieurs étapes (voir le site du SUC)
Début des activités : à partir d'octobre à réception de la notification de votre acceptation dans l'un des ateliers de votre choix.

## G. **Petit lexique des acronymes et abréviations** :

1. **Amphi** comme Amphithéâtre : Un amphithéâtre est une vaste salle de cours pouvant accueillir des dizaines, voire des centaines d'étudiants. Il est généralement utilisé pour dispenser les cours magistraux (CM). Ce type de cours laisse rarement la place à l'échange, aussi ne faut-il pas hésiter à rester un peu après le cours pour poser des questions.

2. 2. Les abréviations **BDE** et **BDS** : Ces abréviations désignent le Bureau Des Étudiants (BDE), et le Bureau Des Sports (BDS). Il s'agit d'associations régissant la vie étudiante, notamment sur le campus. La première organise des soirées et des évènements culturels comme des festivals. La seconde s'occupe des activités sportives. Il est bien sûr possible de rejoindre ces associations lors de la semaine d'intégration. Toutes sortes d'associations existent : il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès de l'université, notamment grâce au catalogue des associations en ligne sur son site. Il est également possible de créer sa propre association étudiante.

3. **CM** comme Cours Magistral et **TD** comme Travaux Dirigés : Il s'agit de cours à faible effectif, c'est-à-dire n'accueillant pas plus de vingt à trente étudiants. Attention, contrairement aux cours magistraux (CM) dispensés en amphi, les TD nécessitent de l'assiduité pour valider son semestre. Il est néanmoins possible d'obtenir une dispense d'assiduité si l'on travaille tout en poursuivant ses études, par exemple. Il faut néanmoins se rendre disponible lors des contrôles et partiels.

4. **ECTS** : Les crédits ECTS (European Credits Transfer System) attestent la validation d'une unité d'enseignement (UE). Ils permettent notamment de faire valoir des équivalences entre différentes formations reconnues en Europe et interviennent dans le programme d'échanges universitaires Erasmus +. En France, 60 crédits ECTS équivalent à un an d'études.

5. **UE** comme Unités d'Enseignement : Chaque semestre comporte des unités d'enseignement, qui se composent d'une ou plusieurs matières. Chaque UE validée rapporte un certain nombre de Crédits ECTS. Pour la licence de Lettres Arts du spectacle de l'Université Clermont Auvergne, par exemple, ces UE se répartissent de la manière suivante : Semestre 1 (S1) : UE disciplinaires (24 ECTS), UE d'ouvertures disciplinaires (6 ECTS) Semestre 2 (S2) : UE disciplinaires (18 ECTS), UE d'ouverture disciplinaire (6 ECTS), UE de compétences transversales (6 ECTS)

6. **BU** comme Bibliothèque Universitaire : Un lieu indispensable pour obtenir des ressources académiques (des textes légitimés par l'institution universitaire) utiles pour tous types de travail (fiches de lecture, dissertation, dossier, exposé, etc.). La bibliothèque est un lieu privilégié pour travailler dans un environnement favorable. Les Universités disposent parfois de plusieurs bibliothèques. Elles peuvent être réparties sur différents campus. Elles regorgent de sections organisées par thèmes/matières. Les ouvrages les plus prisés ou au programme sont le plus souvent disponibles en plusieurs exemplaires. Il est possible d'emprunter plusieurs livres en mêmes temps, muni de sa carte d'étudiant. Il faut néanmoins veiller à les rapporter à temps pour ne pas souffrir de pénalités. Il est possible de prolonger son emprunt en ligne. Enfin, les BU accueillent des ordinateurs pour permettre aux étudiants d'effectuer des recherches.

7. L'**ENT** : L'Espace Numérique de Travail est accessible depuis le site de l'Université grâce aux identifiants qui sont délivrés à chaque étudiant(e)s en début d'année. Sur l'ENT, il est possibilité de consulter l'attestation de scolarité, le relevé de notes, l'emploi du temps, ou encore la base de données de la BU. Cet espace possède entre autres une messagerie électronique qu'il faut consulter chaque jour. En effet, les enseignants ainsi que la secrétaire de ton département d'étude délivrent les messages importants à cette adresse tout au long de l'année et transmettent des documents ou des informations importantes (changements de salles, absences d'enseignants ou encore actualité associative). Il est possible de rediriger ces mails sur une boîte personnelle dans les paramètres. Seules les informations délivrées sur l'ENT ou sur le tableau d'affichage dédié en face du secrétariat sont valides. Les réseaux sociaux ne constituent en aucun cas une source sûre ou reconnue d'informations. https://ent.uca.fr/

8. **RU** comme Restaurant Universitaire : Le Restau U est soutenu par le CROUS. Il propose par conséquent des tarifs défiant toute concurrence pour que les étudiants aient la possibilité de profiter de plats variés. Le RU est généralement ouvert le midi, du lundi au vendredi. https://usine.crous-clermont.fr/restauration/

9. Cinéfac est un Ciné-Club géré par des étudiants provenant de l'ensemble des filières universitaires, et par des non-étudiants, passionnés de cinéma. Il est hébergé dans la Maison des Associations de la faculté de Lettres de Gergovia et participe très activement à la vie culturelle étudiante et clermontoise.

La principale salle de projection de Cinéfac est l'Amphithéâtre Agnès Varda de l'Université Clermont Auvergne, U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines.
Si vous souhaitez participer à la programmation, à l'organisation, la vie de ce ciné-club en voici les coordonnées :
Cinéfac, 29 Boulevard Gergovia, 63000 Clermont-Ferrand
04.73.34.66.50.
cine_fac@yahoo.fr
Site internet :http://cinefac.o2switch.net/